

Envoi par courrier et par télécopieur : 649-6213

Québec, le 9 mai 2006

Madame Madeleine Papineau
Environnement Canada
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec) G1V 3W5

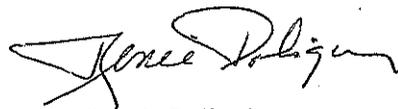
**Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et
Saint-Damase par Northland Power inc.**

Madame,

Lors de la 1^{re} partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement du parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase, des participants se sont montrés préoccupés par l'impact du projet étudié sur la faune avienne. La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite que ceux-ci obtiennent réponses à leurs questions, ce qui lui permettra également d'approfondir son analyse du dossier. Elle vous transmet donc, ci-joints, des extraits des transcriptions portant sur le questionnement des participants afin de mettre en contexte leur intervention. Afin de situer les sites d'implantations des éoliennes dont il est fait mention dans ces extraits, la commission vous invite à vous référer à la carte déposée sous la cote DA3 présentée par le promoteur lors de l'audience publique qui est disponible sur le site internet du Bape¹.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p-j.

1. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_ulric_leandre/documents/DA3.pdf.

Impact du projet d'implantation d'éoliennes sur les huards aux environs du lac Malfait

Une propriétaire d'un chalet au lac Malfait a fait part à la commission de ses inquiétudes quant aux impacts potentiels du projet sur les huards qui fréquentent le secteur du lac Malfait et ses environs. Voici un extrait de l'intervention de la participante :

"Le Service canadien de la faune décrit de façon détaillée, dans son site Internet, le comportement du huard à collier que l'on rencontre dans les secteurs du lac Malfait et aux Canards. On peut y lire que: Pour s'envoler d'un lac, les plongeurs courent sur la surface de l'eau en direction du vent. La distance nécessaire pour prendre leur envol dépend de la vitesse du vent; par temps calme, les oiseaux peuvent parcourir jusqu'à plusieurs centaines de mètres avant d'atteindre la vitesse nécessaire pour s'envoler. Les ailes des plongeurs dont l'envergure est relativement faible, de un virgule trois (1,3 m) à un virgule quatre mètre (1,4 m), les propulsent dans les airs à une vitesse moyenne de cent vingt kilomètres à l'heure (120 km/h), pendant la migration; les ailes battent rapidement pour supporter leurs gros corps et ont une courbure très marquées pour leur permettre de s'élever."

Alors la question est celle-ci: comment peut-on ne pas craindre pour la survie de cette espèce protégée, dans l'environnement du lac Malfait, [et du lac] aux Canards, et on vous a dit hier aussi qu'il y a plusieurs petits lacs aussi à proximité, et les huards se promènent d'un lac à l'autre. Alors comment ne pas craindre pour leur survie dans l'environnement dont il est question ici, quand on connaît la direction des vents – la direction, c'est est-ouest, dominants – et la difficulté éprouvée pour ces oiseaux à s'envoler, lorsqu'on va implanter cinq (5) éoliennes du côté ouest (séance publique du 27 avril 2006 en soirée, transcription DT4, p.63 et 64).

Question 1 : Quels sont les impacts appréhendés du projet sur les huards qui fréquentent le lac Malfait et ses environs?

Impact du projet d'implantations d'éoliennes sur le comportement de la sauvagine lors de migrations journalières

Un participant se préoccupe des impacts potentiels du projet sur la migration journalière de la sauvagine. Voici un extrait de l'intervention du participant :

Là, on a parlé des migrations dans les zones d'hivernage et les zones de nidification, mais il y a un autre phénomène sur lequel je me questionne, c'est une migration sur un cycle de vingt-quatre (24) heures, concernant la sauvagine. Quand je parle de la sauvagine, c'est l'oie blanche ou la bernache, par exemple. La nuit, souvent, ces oiseaux-là vont aller en mer, loin des prédateurs, pour le repos, et puis dans le jour, ils vont aller sur des aires d'alimentation, souvent dans des milieux agricoles. Donc c'est sûr que c'est variable en fonction des vents, de la météo ou des conditions, là, mais c'est un mouvement qui est fréquent. Là, c'est des données empiriques, c'est sûr que c'est pas scientifique, mais pour avoir parlé avec certains chasseurs de sauvagine de la région de Matane, certains m'ont dit que ce qu'eux ont observé, au point de vue de Saint-Ulric, pour ce qui est de l'oie blanche et de la bernache, il semble y avoir un petit déplacement de population. Est-ce que c'est momentané, ponctuel, en fonction du temps, est-ce que les éoliennes ont vraiment une influence là-dessus, ça reste à voir.

Mais ce qui va être intéressant au niveau des futurs inventaires, c'est pas uniquement faire les inventaires au niveau où il y a les éoliennes mais peut-être de voir dans les marges, dans les lieux adjacents, dans les territoires adjacents à ceux des éoliennes, si on note une augmentation des populations, où c'est qu'on pourrait observer qu'il y aurait un transfert plus grand des populations vers de nouveaux habitats (séance publique du 27 avril 2006 en soirée, transcription DT4, p. 122 à 123).

Question 2 : Le projet risque-t-il de modifier le comportement de la sauvagine en ce qui concerne ses déplacements journaliers et les aires qu'elle fréquente?

Impact du projet d'implantation d'éoliennes sur le comportement des oiseaux migrateurs dans le secteur du rang 7 à Saint-Léandre, soit le secteur des sites d'implantation des éoliennes #75 et # 220 et autres et de la station PR9 utilisée pour réaliser des inventaires présentés dans l'étude d'impact (document PR3.2, annexe A)

Un résidant de Saint-Léandre a questionné la commission sur la possibilité que des oiseaux abandonnent une aire d'alimentation à proximité du village Saint-Léandre si le projet d'implanter des éoliennes dans le secteur des sites d'implantation # 75, # 220 et autres se concrétisait. Voici deux extraits de l'intervention du participant :

[...] mais dans le Rang 7 et dans ce secteur-là, il y a beaucoup de bruants à gorge blanche et de bruants des neiges. Et c'est souvent des volées, des grandes volées. Et je me demandais, [...] avec un ensemble d'éoliennes une à côté de l'autre, s'il y a en a seulement qu'une, ça va toujours, ils peuvent toujours contourner les zones de migration, mais s'il y en a plusieurs une à côté de l'autre, comme ça, jusqu'à quel point... Un dernier exemple, les oies blanches, tout à côté de cet espace-là, à peu près même pas soixante pieds (60 pi), elles vont migrer là, elles vont manger là. Il y en a des milliers, l'automne. Donc à ce moment-là, est-ce qu'ils vont revenir à cet endroit-là, je m'y connais pas assez, mais s'il y a des éoliennes, si j'étais une oie blanche, j'y reviendrais pas, en tout cas (séance publique du 27 avril 2006 en soirée, transcription DT4, p. 90 à 92).

Question 3 : Est-ce que le projet risque de faire en sorte que des oiseaux ne fréquentent plus le secteur du rang 7 dont il est question?

[...] Bon, une autre question en rapport aux oiseaux. Pour faire la migration d'ouest en est et d'est en ouest, [...] pour passer à travers ça, si elles auraient la capacité ou la facilité de passer au travers ça [le parc existant d'Axor, le parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase proposé et le parc de Baie-des-Sables en construction]. (séance publique du 27 avril 2006 en soirée, transcription DT4, p. 93).

Question 4 : Est-ce que le parc éolien proposé et les parcs éoliens existants et en construction risquent de nuire à la migration des oiseaux ?